

RÉVISER, ANIMER ET ÉVALUER LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN DÉPARTEMENTAL D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS AU REGARD DES CRITÈRES DU DD

Lancement
2008

Cadre de référence :

- Préservation de la biodiversité, gestion des milieux et des ressources

Porteur du projet : Service Eco-Action

Partenaires extérieurs : ADEME, Trifyl, DDASS, collectivités locales

Depuis janvier 2005, le département s'est vu transférer (loi du 13 août 2004) la compétence d'animation, d'élaboration, et de révision du plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés (PDEDMA). Les départements ont également en charge le suivi de ces plans.

Le PDEDMA du Tarn ayant été approuvé en septembre 1998, il devra conformément à la réglementation, être révisé dans les 10 ans, soit en septembre 2008.

La réglementation prévoit que, dans le cadre de leur révision, les PDEDMA fassent l'objet de l'élaboration d'un rapport environnemental (étude d'impact du plan) et d'une procédure de mise à l'enquête publique.

Le projet :

Dans le cadre de la révision du PDEDMA du Tarn, le département va être amené à réactiver la commission consultative du plan chargée de donner un avis sur : la mise à jour de l'état des lieux, le réajustement des objectifs du plan et des moyens à mettre en œuvre, le rapport environnemental en vue de l'approbation du plan.

Cette commission doit également être consultée pour l'évaluation de la mise en œuvre du plan.

Dans le cadre du suivi, le département pourra proposer à la commission d'établir une grille d'évaluation qui, au delà de l'analyse de l'impact environnemental, permette de mesurer l'incidence du plan sur l'économie sociale du territoire concerné.

Suivi et indicateurs :

Mesure de l'impact du plan sur l'environnement

Mesure de l'impact du plan sur l'économie sociale du territoire

Environnement

Mesurer l'incidence du plan sur :

- la pollution et la qualité des milieux, notamment sur l'air
- les ressources naturelles
- les risques sanitaires
 - les nuisances
- les milieux naturels, les sites et les paysages

Social

Définir des critères d'incidence du plan sur l'emploi notamment

Economie

Gouvernance

Intégrer des représentants de la société civile et des associations de consommateurs dans la commission consultative du plan au delà des collèges déjà représentés (état, collectivités, associations, chambres consulaires, industriels)